

## RAPPORT DE PRESENTATION

### **1 - BUDGET « VILLE » - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021**

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits ouverts dans le cadre du budget 2021.

Elle concerne le transfert de 200 000,00 € du chapitre 21 – Immobilisations corporelles au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles dans le cadre du projet de modernisation de la vidéosurveillance, qui consiste notamment en le déploiement d'un réseau à très haut débit entre les caméras et les bâtiments municipaux.

Afin de mettre en place ces liaisons, la commune va s'appuyer sur les réseaux d'initiative publique présents sur le territoire, qui commercialise un service de location de fibres optiques noires (FON). Pour cela, la commune va souscrire à des droits d'usage exclusif qui doivent s'imputer au chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles.

La section d'investissement intègre au chapitre 041 – opérations patrimoniales, un complément de budget de 1 638 794,00 € pour les écritures comptables liées à l'intégration dans le patrimoine de la Ville, de la crèche les Moussaillons et du jardin de la Vilette rétrocédés par Séquano dans le cadre de la concession d'aménagement. Au global, la rétrocession de ces deux équipements publics est estimée à 4 968 794,00 €. S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, cette inscription est équilibrée en dépense et en recette.